

LA BIBLIOTHÈQUE DE SCIENCES SOCIALES

La bibliothèque de l'IRT, spécialisée en sciences sociales du travail, est organisée principalement autour des thèmes du droit social, de la protection sociale, de la sociologie du travail et de l'histoire du mouvement syndical. Elle répond aux besoins en documentation et recherche des étudiants, doctorants, enseignants-chercheurs et organisations syndicales.

LA BIBLIOTHÈQUE DE L'IRT

Horaires : lundi à jeudi 9h/12h30 – 14h/17h30

Contact : irt-bibliotheque@univ-lorraine.fr

Catalogue : <http://bu.univ-lorraine.fr>



INSTITUT RÉGIONAL DU TRAVAIL
138, avenue de la Libération
BP 43409 - 54015 NANCY Cedex

Contact : Nadia Pérard
Tél : 03 72 74 17 60 ou 70
Mél : irt-secretariat@univ-lorraine.fr

www.univ-lorraine.fr/irt

Selon l'Organisation Internationale du Travail, « le dialogue social inclut tous types de négociation, de consultation ou simplement d'échange d'informations entre les représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs selon des modalités diverses, sur des questions relatives à la politique économique et sociale présentant un intérêt commun ».

Créer les conditions d'un dialogue social plus vivant, plus efficace, plus proche des réalités des entreprises et des préoccupations des salariés, c'est répondre à la fois à une exigence démocratique et à une exigence d'efficacité. Il est en effet juste que les salariés soient associés, par l'intermédiaire de leurs représentants, aux décisions qui touchent à leurs conditions de travail et à leurs emplois.

Et pour être performante, il faut que l'entreprise soit un lieu de coopération, un lieu d'engagement collectif avec à la clef, un climat social apaisé et une motivation plus forte des salariés.

L'Institut Régional du Travail de l'Université de Lorraine est agréé pour :

- La formation des salariés dans le cadre du CFESS
- La formation économique des membres du CE
- La formation des membres du CHSCT
- La formation des conseillers prud'hommes
- La formation des conseillers du salarié

Les Instituts du Travail ont pour mission la formation et la recherche en sciences du travail. Dans ce cadre, ils contribuent à la formation des organisations syndicales, des organismes du secteur de l'économie sociale et des associations.

Décret n°89-266 du 25 avril 1989 relatif aux Instituts du Travail



UNIVERSITÉ
DE LORRAINE

IRT INSTITUT RÉGIONAL
DU TRAVAIL

DIPLÔME D'UNIVERSITÉ DIALOGUE SOCIAL



Réseau National
des Instituts du Travail

Ce D.U. s'inscrit dans le cadre du réseau des Instituts du Travail.

FORMATION À DISTANCE

Ouverture à la rentrée universitaire 2017-2018

www.univ-lorraine.fr/irt

DIPLÔME D'UNIVERSITÉ DIALOGUE SOCIAL

Comment engager des négociations ? Avec qui négocier et conclure un accord collectif ? Sur quels thèmes ? Quelles stratégies de communication adopter et comment faire face aux situations de blocage ?

Autant de questions que se posent les acteurs du dialogue social, qu'ils soient représentants employeurs ou salariés, militants syndicaux.

Le Diplôme d'Université « Dialogue Social » est né de la volonté commune aux Instituts du Travail de répondre, par une formation adaptée et accessible, aux besoins des professionnels de se former aux enjeux et pratiques du dialogue social.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Identifier les enjeux économiques, sociaux et juridiques du dialogue social
- Maîtriser le droit applicable au dialogue social
- Approfondir les thèmes du dialogue social
- Former aux techniques de communication écrite et orale

COMPÉTENCES

- Veiller au respect des obligations légales (information/consultation des IRP, négociation obligatoire, ...)
- Veiller à la régularité des procédures (négocier, conclure, réviser, dénoncer un accord, ...)
- Assister les responsables dans leurs relations avec les représentants des salariés ou la direction de l'entreprise, en étant force de proposition
- Mobiliser les techniques de communication adaptées au contexte

PUBLICS

- Salariés d'un service de ressources humaines ou de relations sociales d'entreprise
- Membres élus des comités d'entreprise, CHSCT et délégués du personnel
- Délégués syndicaux, représentants de section syndicale, militants syndicaux
- Étudiants

CONTENU DE LA FORMATION

La formation d'une durée de **150 heures** s'articule autour de 4 modules comprenant des enseignements en droit, communication, économie et sociologie du travail.

MODULE 1

INTRODUCTION AU DROIT SOCIAL (20H)

Méthodologie juridique (Journée de regroupement)
Cadre légal et réglementaire du droit social
Introduction au dialogue social : notions, enjeux et cadres

MODULE 2

DIALOGUE SOCIAL D'ENTREPRISE (54H)

Institutions représentatives du personnel : panorama des IRP, statut, élections professionnelles
Négociation collective : acteurs, objets et moyens de la négociation collective, régime juridique des conventions et accords collectifs
Pratique du dialogue social d'entreprise (Journée de regroupement)

MODULE 3

CONDITIONS DE TRAVAIL ET D'EMPLOI, GARANTIES COLLECTIVES (38H)

Sociologie du travail
Conditions de travail et d'emploi : rémunération, temps de travail, santé, formation professionnelle
Protection sociale complémentaire
Pratique de la négociation des conditions de travail (Journée de regroupement)

MODULE 4

RESTRUCTURATION ET CHANGEMENT ORGANISATIONNEL (38H)

Économie du travail et sociologie des organisations
Dispositifs d'adaptation de l'emploi aux évolutions de l'entreprise
Licenciement pour motif économique et mesures d'accompagnement social
Pratique des techniques de communication (Journée de regroupement)

ORGANISATION DE LA FORMATION

La formation se déroule à distance de janvier à juin. Deux sessions de regroupement obligatoires sont organisées en début et en fin de formation, afin d'expérimenter des mises en situation concrètes de dialogue social, et de valoriser le travail de groupe.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Aucune condition de diplôme n'est requise.

L'inscription est validée après un entretien avec un enseignant de l'IRT afin de définir le meilleur parcours de formation, compte-tenu des objectifs du candidat.

L'inscription peut se faire sur un ou plusieurs modules sans obtention de diplôme.

Pour l'obtention du D.U. , les 4 modules doivent être validés.

COÛT DE LA FORMATION

Devis établi selon votre situation
Droits universitaires en sus

FINANCEMENT DE LA FORMATION

SALARIÉS : dans le cadre d'un congé individuel de formation (CIF) ou d'un plan de formation, s'adresser à l'employeur ou au service des ressources humaines

DEMANDEURS D'EMPLOI, ÉTUDIANTS : s'adresser au secrétariat de l'IRT